

Le Mot de la Présidente



Chers adhérents,

Il m'est arrivé quelque chose de curieux et qui m'a fait réfléchir.

J'avais sur mon bureau un chèque de cotisation accompagné d'une lettre au contenu à la fois déçu et motivé. Elle m'était adressée par une association qui adhère au Conseil de Développement et qui est déçue de ne pas avoir reçu de subvention pour son projet, mais qui reste motivée pour contribuer à l'avancement du Pays du Val d'Adour, en cotisant.

D'abord bravo et merci de continuer à soutenir le travail du Conseil de Développement qui agit et réfléchit pour l'avenir de notre Pays. Et puis, je souhaite rappeler que nous n'avons pas la mission de donner des subventions, ni la clé d'accès aux trésors des financeurs. Mais pour tous les projets, notre contribution peut être de mettre en relation des porteurs de projets qui se ressemblent et de permettre ainsi d'arriver au multipartenariat et à la couverture du territoire indispensables pour qu'un projet avance. Et puis, nous entretenons des liens avec les élus et les techniciens du territoire.

Dans ce Bulletin, nous parlons longuement de LEADER+ et des critères qu'il faut retenir pour

évaluer les projets. Nous évoquons le travail de nos commissions et nous avons, pour la première fois, ouvert ce Bulletin aux initiatives de nos adhérents. De ce fait, dans chaque Bulletin, un ou deux articles d'adhérents seront publiés et des porteurs de projets peuvent ainsi se faire connaître et chercher des partenaires.

Enfin, ce n'est pas mon rôle, mais j'ai envie de vous assurer que je suis européenne – positivement. En lisant l'article sur LEADER+, nous redécouvrons combien la coopération européenne sert à l'existence de multiples initiatives pour le bien-être de nous tous. Mais je respecte chacun qui n'est pas d'accord, car nous avons toujours la chance de vivre la démocratie et encore plus au sein de notre Association.

Bonne lecture et portez-vous bien !

Miriam LARROUCAU
Présidente

SOMMAIRE

La Vie du Conseil de Développement

Quoi de neuf dans les commissions ?

La parole est à vous

Les brèves du Conseil de Développement

NOUVEAUTE !

Ce Bulletin est désormais ouvert pour tous les articles de nos adhérents.

La rubrique « La parole est à vous » accueillera vos expressions sur une page A4 maximum et en rapport avec le Pays et ses objectifs.

Cela peut-être aussi une libre expression ou un « coup de gueule ». A vos plumes !

La vie du Conseil de Développement :

Règlement intérieur et révision des statuts :

Les membres du Bureau et du Conseil d'Administration du Conseil de Développement ont engagé un travail de fonds pour rédiger un règlement intérieur. Ce dernier serait un recueil des décisions relatives au fonctionnement de notre Association et de ses instances (Bureau, Conseil d'Administration, commissions de travail...). En fait, depuis sa création en tant qu'Association, le Conseil de Développement a trouvé une multitude de méthodes et idées pour son travail. Pour rendre tout cela lisible, pour les générations de gestionnaires à venir, le Bureau a voulu un document qui fixe toutes ces règles.

Cela ne veut pas dire que nous voulons rendre notre vie associative rigide et serrée dans un cadre. Mais il est vraiment nécessaire de pouvoir se rappeler

comment il faut faire pour éviter d'agir en opposition aux autres membres et en cohérence avec nos missions.

Un premier jet de ce règlement a été présenté au Conseil d'Administration du 19 mai 2005. Tout en travaillant sur ce règlement, qui sera présenté et soumis à validation en assemblée plénière, nous commençons à revoir les statuts de notre Association. Après quatre années de fonctionnement, certains articles des statuts ne semblent plus adaptés aux besoins.

Les nouvelles propositions seront également présentées en Assemblée Générale extraordinaire. Tous les adhérents peuvent faire connaître leurs remarques et suggestions à notre permanence.



Convention de partenariat avec le GIPDL :

Avec toute la bonne volonté possible, nous n'arrivons pas à satisfaire nos besoins d'autofinancement pour tenir un budget ambitieux. Contrairement aux années précédentes, nous n'auront plus que 70% de subventions publiques. Sur un budget de presque 29000 €uros, il nous faut donc 8800 €uros d'autofinancement. Or, avec les cotisations et dons, nous restons à environ 4000 €uros de rentrées à peu près sûres.

Nous avons soumis le problème aux élus du GIPDL Euradour et nous avons rédigé un document pour permettre, au travers d'une convention de partenariat, de recevoir une contribution financière des élus, pour les actions et missions que nous assurons sur le Pays du Val d'Adour. Dans ce document qui représente un contrat entre le GIP et le Conseil de Développement, nous évoquons les actions à impact de communication sur le territoire (Forum des Entreprises, Accompagnement à la scolarité, énergies renouvelables, culture, solidarité, Conseil Local de la Jeunesse). Et aussi, la mise à disposition de l'exposition itinérante pour les réunions publiques.

Nous soulignons aussi notre rôle important pour faire connaître le programme LEADER+. Enfin, l'existence du Pays est liée à la mise en réseau des acteurs et partenaires et le Conseil de Développement est un vrai créateur de liens et consolide ainsi le Pays.

Il faut dire que nous sommes un Conseil de Développement assez « spécial », car constitué de

représentants de l'ensemble des forces vives du territoire et ceci en Association loi 1901, donc aux côtés de la structure porteuse (le GIPDL), au lieu d'y être intégré. Cela crée à la fois force et faiblesse car il y a, d'une part, l'indépendance souhaitée mais, d'autre part, la nécessité d'assurer, jusqu'à payer l'animateur. La plupart des Conseils de Développement que nous avons rencontrés lors de Forum et Colloques profitent de la mise à disposition gratuite d'un ou plusieurs animateurs.

Nous offrons :

- Promotion du Pays du Val d'Adour et du programme LEADER+, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire ;
- Création d'actions au profit du développement économique, culturel, de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité, de la protection de l'environnement, de l'agriculture... ;
- Mise en réseau des acteurs et partenaires potentiels ;
- Contribution aux études et évaluations ainsi qu'à l'étude des projets proposés dans le cadre du Pays et de LEADER+ ;
- Aide à initier et structurer des projets dans le cadre de nos commissions.

En contre-partie, nous sollicitons 5000 €uros.

A bientôt pour, espérons-le, de bonnes nouvelles sur l'évolution de notre autofinancement. Sinon, nous devons réduire nos activités au strict minimum et cela ne peut pas être profitable pour notre Pays.

Première phase d'évaluation intermédiaire du programme LEADER+ :

LEADER veut dire « **L**iaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale » et c'est un Programme d'Initiative Communautaire, donc européen. Le Pays du Val d'Adour profite d'une enveloppe de plus de 2 millions d'€uros qu'il a choisi d'investir pour le maintien et le développement des services. Le programme du Val d'Adour a été élargi, en 2004, à la culture.

Qui veut de l'aide publique doit justifier ce qu'il fait avec. L'évaluation intermédiaire de LEADER+ doit permettre de connaître l'emploi de l'argent programmé et les critères et indicateurs du pourquoi et comment. Et encore, comment nous avons fait la promotion du programme.

Le 22 avril 2005, les membres du Comité de Programmation LEADER+ se sont retrouvés avec les professeurs et étudiants de l'Université de Toulouse-Mirail, à qui le Groupe d'Action Local avait confié cette évaluation intermédiaire (LEADER+ est en cours jusqu'à la fin de l'année 2006). Voici un résumé de la présentation faite par les trois étudiants stagiaires, Fabien, Muriel et Marc :

Les spécificités LEADER+.

Territorialité, décision partagée entre élus et citoyens dans un groupe local, innovation, liaison entre actions, mise en réseau et coopération sont les mots clés pour s'insérer dans ce programme. Les mesures retenues en Pays du Val d'Adour sont issues de la Charte du Pays et sont « au service de la population » et « pour une ruralité moderne ». La Charte des Services Publics a apporté des précisions. Le choix de la thématique des services implique une mise en œuvre des plus compliquées et ambitieuses.

L'objectif de l'évaluation : Mesurer la valeur ajoutée créée par LEADER+.

Evaluer, c'est identifier et mesurer les effets des politiques publiques. Pour cela, les stagiaires ont rencontrés les porteurs de projets et ont enregistré la réactivité du GAL, par les ajustements des quatre mesures initiales :

1. Mettre en réseau et mailler les services à l'échelle du territoire ;
2. Moderniser et contractualiser avec les services publics ;
3. Soutenir la polyvalence des services ;
4. Créer de nouveaux services.

Les mesures 1 et 4 étant les plus sollicitées par les

porteurs de projets, les enveloppes des mesures 2 et 3 ont été allégées à leur profit. Une nouvelle mesure a été créée :

5. Développer l'accès à la culture à l'échelle du territoire.

Nous avons noté avec grand intérêt que la plupart des porteurs de projet connaissaient LEADER+ grâce au Conseil de Développement et la Semadour. Les bénéficiaires sont surtout les communautés de communes et des associations, mais aussi une Cave coopérative : un particulier peut être également porteur de projet.

Les principaux problèmes rencontrés par les porteurs de projets.

- La trésorerie d'avance (fonds de roulement) ;
- La trésorerie pour l'autofinancement (LEADER+ finance en moyenne 47% du budget des projets) ;
- La mobilisation ;
- Une gestion du dossier très lourde ;
- Une approche trop technocratique qui peut rebuter les petits porteurs de projets qui n'ont pas de salarié formé ;
- La cohérence territoriale quand il faut gérer un territoire sur trois départements et deux Régions.

Les impacts de LEADER+.

Typologie des projets : 37 projets de mise en réseau, 23 de création de nouveaux services.

Services innovants : transport à la demande, Maison de l'Eau, Crèche itinérante...

Effets sur l'emploi :

Logique de service et de partage : mixité sociale – intergénérationnel – éducation citoyenne – développement des réflexions

Travail en partenariat entre acteurs du territoire, entre élus du territoire, entre acteurs et élus. C'est un plus pour la mise en place de connaissances donc : mieux se connaître – mieux se comprendre.

La portée géographique est mesurée comme suit : 13% des projets couvrent le Pays (surtout dossiers du GIPDL), 23% concernent les périmètres des communautés de communes, 22% sont de portée intercommunale et 11% restent à l'intérieur du canton.

La plus value LEADER+ :

37% des projets n'auraient probablement pas vu le jour sans LEADER+, 47% auraient été réalisés tout de même et 16% des porteurs de projets ne savent pas.

Le programme augmente la qualité et l'ambition du projet, par ses exigences. Les conditions de réalisation sont meilleures, le réseau des partenaires augmente ainsi que le rythme de réalisation. Enfin,

les acteurs travaillent différemment en se formant progressivement.

La pérennité des actions :

LEADER+ est plutôt vu comme un starter. La pérennisation est surtout attendue par les petites structures (associations). Les porteurs de projets ont répondu à 62% que l'action pourrait être pérennisée, 32% se trouvent dans le cas contraire et 6% ne savent pas.

L'émergence de pratiques partenariales :

81% des bénéficiaires pensent avoir augmenté leurs pratiques partenariales et 39% ont abouti à la création d'un nouveau réseau de partenaires. Toutefois, beaucoup de partenariats affichés n'ont pu être concrétisés bien que cela soit une condition pour obtenir une aide LEADER+.

A la fin de l'exposé des étudiants, un débat s'est engagé entre les élus du GIPDL, les membres du Conseil de Développement, les techniciens de la Semadour et les universitaires. Il a été soulevé la nécessité de développer des indicateurs et critères pour l'analyse finale de LEADER+. C'est le rôle du Conseil de Développement mais aussi des élus et des techniciens. Certains indicateurs sont déjà trouvés lorsque les membres du Conseil de Développement étudient les projets et remarquent certaines nécessités ou objectifs à respecter.

Quoi de neuf dans les commissions ?

Le Forum Accompagnement à la Scolarité – Commission Education / Enfance / Jeunesse :

Quelques échos du Forum, pour ceux qui ont raté le coche :

Il s'est déroulé le mercredi 30 mars 2005, au Centre Culturel de Maubourguet. Merci à Monsieur le Maire et à ses services techniques pour leur accueil et tous les efforts qui ont été faits pour nous aider).

Notre Forum Accompagnement à la Scolarité a fait « un carton ». Nous avons eu une très forte participation : sur la matinée 120 à 130 personnes, l'après-midi pas loin de 100 enfants et presque autant d'adultes. Le programme qui était très dense a pu être bouclé dans sa totalité et dans le timing prévu. Les personnes qui se sont exprimées ont manifesté une grande satisfaction et beaucoup d'intérêt. Malgré le temps froid et humide, ce fut une

très belle journée et le groupe de travail de la commission Education / Jeunesse / Petite Enfance qui s'était fortement mobilisé sur le projet en sort

Les porteurs de projets doivent améliorer la formalisation de leur action (rapport d'exécution), cela compte autant pour les associations que pour les intercommunalités.

Il est impératif d'afficher systématiquement la contribution de LEADER+ et de l'Union Européenne en apposant les logos sur tous les ouvrages (affiches, rapports, plaquettes...).

Pour la suite du programme LEADER+ en Pays du Val d'Adour, il faut procéder à un recadrage sur les problèmes majeurs.

Il serait important d'élaborer un document qui explique LEADER+ pour sensibiliser les porteurs de projets à la philosophie du programme et engendrer :

- Plus de cohérence entre les projets ;
- Une réelle adéquation entre programme et projets ;
- Assurer la démarche sur le long terme, par exemple en mettant en lien les porteurs de projets ;
- Mieux répondre aux besoins du territoire.

Enfin, le Conseil de Développement contribuera comme par le passé à la promotion du programme LEADER+ et aussi aux négociations pour un nouveau programme LEADER après 2006.

complètement « boosté ». Tous nos efforts ont été couronnés de succès.

Sur le plan de la réflexion, nous avons maintenant des pistes de travail plutôt motivantes pour la suite. L'expérience espagnole présentée par Salvador



BERLANGA nous a littéralement « bluffé ». A quand une telle prise en compte des difficultés liées au milieu rural dans notre France jacobine ? Un gros

travail reste à fournir avec la production des actes du Forum. Vous serez bien évidemment informés de leur mise en ligne sur le site Internet du Pays.

La participation des Centres de Loisirs n'a pas été aussi forte que nous l'espérions : nous n'avons eu comme productions que le travail du Centre de Loisirs « Les Castels », dans le cadre des ateliers périscolaires et sur l'antenne Conseil Local de la Jeunesse du collège Jean Jaurès de Maubourguet ainsi que les réalisations du Centre de Loisirs de Barbazan, celles de l'accompagnement à la scolarité de la MJC de Vic en Bigorre et la saynète du Théâtre des 7 Chandelles. Les Centres de Loisirs de Marciac, Barbazan et Vic en Bigorre étaient présents l'après-midi.



Le buffet de Rivages a fait un « tabac » ! On avait oublié le vin mais par chance Jean RODRIGUEZ venait d'acheter un lot de bon Bordeaux pas trop cher, sans scrupules, nous l'avons pillé !!!

Notre « peinture » le Maître de Conférences de l'Université de Toulouse-le-Mirail, Jean François MARCEL, a été diversement apprécié dans son rôle de « poil à gratter ». Il a apporté un brin de remise en cause, ce qui n'a pas forcément plu à tout le monde mais qui a aussi été bien apprécié par certains. Son analyse ne manque pas d'intérêt et a, entr'autre, questionné les institutionnels présents, sur les notions de projet et de contrat.

L'Association Ressources Pédagogiques, avec le spectacle Rififi et Médiation a emporté un grand succès auprès des enfants et des adultes présents. Peut-être des vocations de petits médiateurs vont-elles se manifester pour la paix des cours de récré ?

Sur le plan des finances du Forum, ce n'est pas bouclé. Il y a encore des réponses en attente. Il a quand même fallu monter et suivre plus de 20 dossiers de demande de financements (une simplification administrative liée à l'entité Pays ?).

Voilà pour un petit tour d'horizon Forum. J'espère vous avoir donné beaucoup de regrets !

Hélène Knoll, Référente de la commission Education / Enfance / Jeunesse



La commission Médico-sociale / Gériatrie :

Cette commission s'est réunie deux fois ce printemps, le 08 mars et le 15 avril. Malheureusement, elle est toujours sans référent, mais Magali MENGELLE et Nadine PRAT – PEDEBOSQ assurent l'animation épaulées par Miriam LARROUCAU. Voici les grands thèmes avancés :

1) Cartographie de la couverture médicale et médico-sociale :

Dans le prolongement du travail déjà engagé depuis trois ans avec l'ensemble des professionnels sociaux, médico-sociaux et sanitaires (publics et privés), il est envisagé de finaliser la cartographie afin qu'elle soit mise en ligne sur le site Internet du Pays du Val d'Adour. Sa diffusion est destinée à tous les habitants et professionnels du Val d'Adour. Sa mise à jour et sa mise en forme ont été développées lors d'une rencontre de la commission le 15 avril 2005. Une deuxième

réunion pour finaliser le travail est prévue le 17 juin 2005.

2) Guide des structures du Pays du Val d'Adour, en vue d'une communication à l'échelle du territoire :

La commission s'interroge sur la pertinence d'une mise en forme papier de ce Guide comportant pour chaque structure, ses missions, ses coordonnées et les permanences des référents. Elle exprime une certaine réserve devant les difficultés de sa mise en œuvre même si ce projet répondrait aux critères LEADER+ :

- Trouver un porteur de projet puisque le Conseil de Développement ne peut l'être ;
- Disposer d'un auto-financement et rechercher les financements complémentaires ;
- Le non aboutissement d'un projet

similaire présenté par la commission Emploi du GIPDL ;

- La mise en forme papier complique les réactualisations.

De plus, il existe sur le secteur des outils d'information, des guides recensant les mêmes données, sauf qu'ils ne sont pas à l'échelle du territoire. Mais il ne semble pas pertinent de multiplier les documents. Aussi, il a été décidé de n'envisager, pour l'instant, qu'une mise en ligne de ce guide actualisé en même temps que la cartographie.

3) Projet de formation initiale au DEAVS :

L'Association ADOM informe qu'il est possible de solliciter auprès de la DDASS un financement complémentaire pour la formation au DEAVS : le Fonds de Modernisation de l'Aide à Domicile (FMAD) qui est une enveloppe d'Etat disponible jusqu'à fin 2005. Miriam LARROUCAU souhaite que chaque service d'Aide à Domicile en soit informé et se prononce avant le 29 avril sur sa volonté à s'inscrire dans ce projet, en réseau et selon les critères LEADER+.

Dans une démarche de communication, Monsieur FERNANDO, Directeur du Centre Espagnet (MAS, Foyer de Vie, Foyer médicalisé), informe la commission que le Centre va déménager sur Marciac, dans une construction neuve. Le Centre héberge 76 résidents et emploie 65 salariés. Madame PERISSE conclue la réunion en précisant que l'objectif principal et initial de la commission est d'apprendre à se connaître. L'intérêt est qu'elle soit plus ouverte et publique.



Les projets de la commission Emploi / Formation / Insertion :

La commission s'est réunie le 02 mars 2005 à Marciac afin de faire le point sur les projets déjà lancés et tracer des perspectives pour les mois à venir. Les participants à la commission ont notamment évoqué :

- L'organisation d'un Forum ou d'une Journée de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- L'extension géographique des compétences de l'EREF et, par voie de conséquence, la création d'une association support de l'EREF en relais de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;
- Le renforcement des moyens de la Mission Locale du Gers sur le territoire de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;
- Les projets de l'Association ADEAR 32 qui intervient sur la promotion et la formation au circuit court de production et commercialisation des produits agricoles.

Président. Le siège est à Marciac. L'activité devrait démarrer en janvier 2006.

L'association se tient gratuitement à la disposition de tout futur porteur de projet du même type dans le Pays du Val d'Adour.



Enfin, saluons la naissance de la Régie Rurale de Services en Val d'Adour, dont l'association a été créée le 06 avril 2005. Bernard MAGNAT en est le

La parole est à vous !

Communiqué de l'Office de Tourisme du Vic Bilh Montanérés :

En 2005, l'Office de Tourisme du Vic Bilh Montanérés organise ses 5^{ème} Automnales du Vic Bilh. Cette manifestation, née en 2001 et qui propage à travers tout le Vic Bilh, aura lieu cette année les 10 et 11 septembre 2005.

Outre les animations parsemées sur le territoire et l'édition d'un topoguide qui facilitera les randonnées, l'Office de Tourisme met en place un concours photo ouvert à tous, au titre prometteur : **Randonnées en Val d'Adour**.

Les thèmes sont : Patrimoine et Architecture, Paysages, Scènes de Vie et Portraits, Faune et Flore.

Nous vous invitons à participer aux Automnales du Vic Bilh en nous adressant, **avant le samedi 03 septembre 2005**, une ou plusieurs photos représentant au mieux l'image qui reflétera notre territoire, tant sur le plan touristique, culturel ou humain...

Le règlement et le bulletin d'inscription seront disponibles dans les Offices de Tourisme du Pays du Val d'Adour à partir du 1^{er} juin 2005.

Les photos pré sélectionnées pour la finale seront exposées toute la journée, le 11 septembre 2005 à Cadillon, et les prix de chaque catégorie seront remis aux gagnants le soir même, après délibération du jury.

Nous serions heureux de vous compter parmi les participants de cette nouvelle édition des Automnales du Vic Bilh et nous comptons sur vous pour enrichir la photothèque du Pays du Val d'Adour.

Office de Tourisme du Vic Bilh Montanérés :
05 59 68 28 78

Les brèves du Conseil de Développement :

Visite Energies Renouvelables :

Nous avons tenu parole et invité les participants à la Soirée Energies Renouvelables de novembre 2004 à une visite chez Christophe MEROTTO. Rendez-vous était donné au siège de l'association Pierre et Terre à Riscle qui a la capacité de renseigner sur les installations pour produire de l'énergie et aussi pour protéger l'environnement.

Sept personnes se sont retrouvés le 26 mars 2005 et ont suivis Christophe pour voir son installation de panneaux solaires thermiques (eau chaude et chauffage), sa chaudière alimentée en bois plaquettes et l'isolation renforcée par des murs en torchis et autres matières naturelles (laine de brebis, etc...)

Christophe a très bien expliqué et répondu patiemment aux multiples questions. Il a parlé des projets qu'il a pour son habitation (photovoltaïque, etc...).

Si vous voulez prendre contact pour mieux connaître les possibilités de produire l'énergie en se passant des sources fossiles et d'apprendre comment économiser l'énergie, adressez-vous à Pierre et Terre au 05 62 69 89 28.



Interview par ETD :

L'association ETD (Entreprises, Territoires et Développement) prépare actuellement un ouvrage faisant le point sur les Pays et les Agglomérations en

2005. La troisième et dernière partie de cet ouvrage, consacrée à la valeur ajoutée et aux facteurs de réussite des projets de territoire, s'appuie sur

quelques interviews de Présidents de Pays, d'Agglomérations et de Conseils de Développement.

Présidents de Conseils de Développement ont été interviewés, dont notre Présidente ! L'interview par téléphone a duré une heure.

Sur les 270 Pays contractualisés en France, trois



Cotisations :

Et oui, l'argent est bien le nerf du développement et cette année les adhérents étaient pour la plupart très rapides à cotiser.

Quelques uns ont été particulièrement généreux en joignant un don à leur cotisation. Merci, vraiment merci !

Pour ceux qui sont en retard, nous lancerons un rappel en juin. Pensez à envoyer votre chèque ou virement. Pour ceux qui ne désirent plus adhérer, ce Bulletin serait le dernier envoyé. N'hésitez pas de nous faire part de la raison de votre retrait ! Nous avons toujours besoin de nous améliorer

Conseil de Développement du Pays du Val d'Adour
Hôtel de Ville – 65700 MAUBOURGUET
Tél. : 05 62 96 44 88 – Fax : 05 62 96 94 17
e-mail : conseil.developpement@val-adour.com
Site Internet : www.val-adour.com

Directrice de la publication : Miriam LARROUCAU

Organisation cantonale du Pays du Val d'Adour



